



AIDE-MÉMOIRE

À discuter avec vos proches en prévision de la rencontre :

- Lieu de cérémonie, à l'église ou au salon
- Type cérémonie religieuse ou laïque
- Date du déroulement
- Lieu inhumation ou Columbarium

Ce que vous devez apporter lors de votre rencontre:

- Vêtements, sous-vêtements et chaussettes de la personne décédée
- Lunettes et prothèses dentaires
- Maquillage (rouge à lèvres, vernis à ongles, etc.)
- Bijoux et objets personnels (chapelet, etc.) à placer dans le cercueil
- Photo récente
- Carte d'assurance-maladie (souvent restée à l'hôpital avec la personne décédée),
carte d'assurance sociale et autres documents pour l'état civil (acte de naissance,
acte de mariage)
- Liste des personnes laissées dans le deuil que vous désirez mentionner dans l'avis de décès.



Autres démarches à discuter, qui peuvent être prises en charge par nous ou par la famille :

- Commander les arrangements floraux
- Réserver votre salle de réception
- Suggérer et superviser le traiteur
- Acheminer les documents nécessaires au notaire de votre choix
- Achat et/ou gravure d'un monument
- Signets souvenirs ou carte de remerciement

Formalités gouvernementales qui sont effectuées par nous.

- Déclaration du décès auprès du Directeur de l'état civil
- Annulation de son numéro d'assurance sociale – NAS
- Annulation de la carte d'assurance-maladie
- Annulation de la prestation de retraite de la Régie des rentes du Québec
- Annulation de la prestation de Sécurité de vieillesse du Canada
- La demande de prestation à Régie des rentes du Québec
(décès, conjoint survivant, orphelin)
- Remise d'attestation de décès pour le règlement de la succession